LE JOURNAL DES LYCÉES
INVESTIGATION · ÉDUCATION · SOCIÉTÉ

NOTE DE LA RÉDACTION — *Les prénoms et situations utilisés dans cette tribune sont des prête-noms et des scénarios composites destinés exclusivement à protéger l'identité des élèves. Ils ne désignent aucun individu réel. Les matières scolaires citées à titre illustratif ne visent à incriminer ni à caractériser aucune discipline ni aucun corps enseignant en particulier. L'objectif de cette tribune est de décrire des mécanismes, non d'accuser des personnes.*

ENQUÊTE SPÉCIALE · PROTECTION DE L'ENFANCE · ÉTHIQUE SCOLAIRE

MST² : L'école face à un silence qui coûte trop cher

Dans les couloirs des lycées gabonais, une expression circule à voix basse : « MST² ». Derrière ce sigle au double sens percutant (Moyennes Sexuellement Transmissibles menant aux Maladies Sexuellement Transmissibles) se cache un phénomène que les élèves connaissent, que les familles redoutent, et que les institutions peinent encore à nommer. Cette tribune-investigation donne la parole aux silences, analyse les mécanismes du tabou et appelle à une mobilisation nationale pour protéger chaque élève.

> *« Une note n'a de valeur que si elle mesure un savoir. Quand elle mesure autre chose, c'est toute l'école qui perd son sens. »*

Une notification à 22h37

Il est tard. Samira, 16 ans, élève sérieuse de Terminale dans un lycée public de Libreville, vient de terminer ses révisions. Son téléphone vibre. Une notification WhatsApp. Quelques semaines plus tôt, l'enseignant d'histoire-géographie avait demandé au chef de classe de créer un groupe pour « partager les cours et les annales ». Samira en faisait partie, comme tous ses camarades. Ce soir-là, ce n'est pas le groupe qui s'anime. C'est une discussion privée qui s'ouvre. L'émetteur ? L'enseignant d'histoire-géographie. Le message, anodin en apparence : « Tu travailles bien, je pourrai t'aider si tu veux. » Une icône souriante. Un silence numérique qui pèse.

Samira ne répond pas. Elle hésite. Elle n'ose pas parler à ses parents. Peut-être qu'elle se trompe, peut-être qu'il est simplement gentil. Elle ne dit rien à ses amies non plus, de peur d'être jugée, d'être crue trop présomptueuse. Le lendemain, en classe, rien. Comme si le message n'avait jamais existé. Mais quelque chose a changé dans la façon dont l'enseignant la regarde. Et dans la façon dont elle baisse les yeux.

Ce scénario, plusieurs élèves au Gabon pourraient le raconter. Avec leurs mots, leur peur, leur confusion. Certaines l'ont vécu. D'autres y ont cédé. D'autres encore l'ont vu se produire sans oser intervenir. Il n'y a pas de fumée sans feu, dit la sagesse populaire. Et ce feu-là couve depuis trop longtemps sous les cendres d'un silence institutionnel complice.

Enquête de terrain : ce que nous avons entendu

Durant plusieurs semaines, la rédaction du Journal des Lycées a mené une enquête de terrain auprès de quatre catégories d'acteurs du système éducatif gabonais : des élèves, des enseignants, des membres de l'administration scolaire et des parents d'élèves. Toutes les personnes citées ont accepté de témoigner sous condition d'anonymat strict. Les prénoms utilisés sont des prête-noms. Les établissements ne sont pas nommés. Les situations décrites sont des témoignages individuels et ne constituent pas des généralisations.

Ce que nous avons entendu dépasse ce que nous attendions. Non pas parce que les faits sont extraordinaires, mais précisément parce qu'ils sont, aux yeux de ceux qui les vivent, devenus ordinaires. Quatre regards, quatre positions dans la même réalité. Quatre silences qui, mis bout à bout, forment un mur.

La parole des élèves : entre résignation et révolte

Nous avons rencontré des lycéens et lycéennes de classes de Seconde, Première et Terminale, dans des établissements publics et privés de Libreville et de l'intérieur du pays. Garçons et filles ont accepté de parler, parfois pour la première fois.

> **TÉMOIGNAGE — MARIE, 17 ANS, TERMINALE (PRETE-NOM, LIBREVILLE)**
>
> *« Dans notre classe, tout le monde savait que si tu voulais avoir une bonne note en histoire, il fallait être dans les bonnes grâces du professeur. Pas forcément faire quelque chose. Juste être disponible, répondre quand il écrit en privé, accepter les petites attentions. Moi, j'ai refusé. J'ai eu 10 sur 20 alors que j'avais rendu le meilleur devoir selon mes camarades. Je n'ai rien dit. À qui j'aurais parlé ? »*

> **TÉMOIGNAGE — KEVIN, 18 ANS, TERMINALE (PRETE-NOM, PROVINCE)**
>
> *« Nous les garçons, on parle moins de ça. Mais on voit. On voit quand une camarade commence à avoir des notes qui ne correspondent pas à son niveau. On voit quand elle devient distante, qu'elle ne répond plus en cours, qu'elle arrive avec des cadeaux qu'elle ne pouvait pas s'offrir. On sait. Mais on ne dit rien parce qu'on a peur d'être mêlé à quelque chose qui nous dépasse. »*

> **TÉMOIGNAGE — GRACE, 16 ANS, PREMIERE (PRETE-NOM, LIBREVILLE)**
>
> *« Un enseignant m'a contactée en privé après m'avoir eu dans son groupe WhatsApp de classe. Il me demandait si j'avais besoin d'aide pour le bac blanc. Je ne savais pas quoi répondre. Ma mère m'a dit de ne pas répondre et de changer de numéro. Mais lui, il est toujours dans l'établissement. Et moi j'évite sa matière. »*

Les témoignages des élèves révèlent un fil conducteur constant : la peur de ne pas être cru, la peur des représailles sur les notes, et l'absence perçue de tout mécanisme de recours accessible et fiable. Plusieurs élèves ont mentionné avoir tenté d'en parler à un proche adulte, sans que cela aboutisse à une action concrète.

La parole des enseignants : témoins malgré eux

Nous avons également sollicité des membres du corps enseignant. Plusieurs ont accepté de témoigner, précisant d'emblée qu'ils s'expriment en tant que témoins d'une réalité qu'ils condamnent, et non en tant que mis en cause. Leurs témoignages éclairent les dynamiques internes que les élèves perçoivent de l'extérieur.

TÉMOIGNAGE — ENSEIGNANT, 12 ANS D'ANCIENNETE (PRETE-NOM, LYCEE PUBLIC)

« On sait qui dans notre établissement a ce genre de comportement. Ce n'est pas un secret entre collègues. Mais dénoncer un collègue, c'est s'exposer à une ambiance de travail impossible, voire à des représailles administratives indirectes. J'ai préféré surveiller de loin et protéger mes propres élèves en leur disant d'éviter certains. C'est insuffisant, je le sais. Mais que voulez-vous que je fasse seul ? »

TÉMOIGNAGE — ENSEIGNANTE, 8 ANS D'ANCIENNETE (PRETE-NOM, LYCEE PRIVE)

« Une élève est venue me voir en pleurant. Elle m'a dit qu'un collègue lui demandait de la retrouver après les cours pour discuter. J'ai accompagné cette élève chez le proviseur. Le proviseur nous a demandé si elle avait des preuves. Elle n'en avait pas. L'affaire s'est arrêtée là. L'élève a quitté l'établissement en cours d'année. Le collègue est toujours là. »

TÉMOIGNAGE — ENSEIGNANT, 20 ANS D'ANCIENNETE (PRETE-NOM, PLUSIEURS ETABLISSEMENTS)

« Ce phénomène existait quand j'ai commencé ma carrière. Il existe toujours. Ce qui a changé, c'est WhatsApp. Avant, les approches se faisaient après les cours, dans les couloirs. Maintenant elles se font la nuit, sur téléphone, sans témoin. C'est plus difficile à détecter et plus difficile à prouver. Les chefs d'établissement ne savent souvent pas comment réagir face à ça. »

La parole de l'administration : entre volonté et impuissance

Du côté de l'administration scolaire, les responsables d'établissements contactés se sont montrés prudents mais plusieurs ont accepté de s'exprimer sous anonymat. Leurs témoignages révèlent une réalité complexe : une volonté réelle d'agir, souvent freinée par l'absence de procédures claires, la peur des scandales et le manque de ressources d'accompagnement.

TÉMOIGNAGE — CHEF D'ETABLISSEMENT, LYCEE PUBLIC (PRETE-NOM)

« Quand une élève ou un parent vient me voir avec ce type de plainte, ma première réaction est d'écouter. Mais ensuite, que faire ? Si je n'ai pas de preuves matérielles, je ne peux pas sanctionner un enseignant fonctionnaire. Je peux le convoquer, lui parler. Parfois ça suffit à arrêter le comportement. Parfois non. Ce qu'il nous faut, c'est une procédure nationale claire, un cadre légal d'intervention, pas juste notre bonne volonté. »

TÉMOIGNAGE — CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION (PRETE-NOM, LIBREVILLE)

« Les élèves viennent parfois me voir, surtout les filles. Elles ne disent pas tout directement. Elles tournent autour. Elles demandent à qui on peut faire confiance ici. C'est leur façon de tester si je suis quelqu'un de sûr. Quand j'essaie de creuser, elles se ferment. Elles ont peur. Ce qu'il faudrait, c'est une cellule d'écoute anonyme, avec quelqu'un de complètement extérieur à l'établissement. »

TÉMOIGNAGE — RESPONSABLE ADMINISTRATIF, INSPECTION PROVINCIALE (PRETE-NOM)

« Nous recevons des signalements, mais très rarement par écrit. Ce sont des rumeurs, des appels téléphoniques anonymes. Sans plainte formelle, nos marges d'action sont étroites. La loi nous donne des outils, mais les victimes n'osent pas les activer. Il faut travailler sur la confiance avant de travailler sur la répression. »

La parole des parents : les premiers à voir, les derniers à savoir

Les parents occupent une position paradoxale dans ce phénomène. Ils sont souvent les premiers à percevoir que quelque chose a changé chez leur enfant, mais les derniers à en comprendre la cause réelle. Un changement d'humeur, un repli soudain, des résultats scolaires qui s'effondrent ou au contraire qui s'améliorent de façon inexpliquée, un attachement inhabituel au téléphone, une nervosité au moment de partir à l'école : autant de signaux que les parents apprennent trop tard à déchiffrer.

Nous avons rencontré des mères et des pères dont les enfants ont été touchés par ce phénomène, directement ou indirectement. Leurs témoignages révèlent une douleur commune : avoir vu sans comprendre, avoir compris trop tard, et ne pas avoir su vers qui se tourner.

TÉMOIGNAGE — MERE DE FAMILLE, 3 ENFANTS SCOLARISES (PRETE-NOM, LIBREVILLE)

« Ma fille de 16 ans a changé du tout au tout en l'espace de deux mois. Elle ne mangeait plus, elle ne parlait plus. Ses notes avaient pourtant augmenté. J'étais contente au début. Et puis un soir, elle a pleuré sans pouvoir m'expliquer pourquoi. J'ai mis du temps à comprendre. Quand j'ai finalement su ce qui s'était passé avec cet enseignant, je suis allée à l'école. On m'a dit qu'il fallait des preuves. Ma fille, elle, a arrêté l'école pendant six mois. »

TÉMOIGNAGE — PERE DE FAMILLE, ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES (PRETE-NOM, PROVINCE)

« Dans notre association, on en parle entre nous. On sait que ça existe. Mais personne ne veut être celui qui porte plainte officiellement. Les familles ont peur que le nom de leur fille circule, qu'elle soit stigmatisée, qu'on dise qu'elle a cherché ça. Alors on se tait. On change l'enfant d'établissement et on espère que ça n'arrivera pas à la suivante. C'est une lâcheté collective, je le reconnais. Mais c'est aussi une question de survie sociale. »

TÉMOIGNAGE — MERE DE FAMILLE, SECTEUR PRIVE (PRETE-NOM, LIBREVILLE)

« Mon fils m'a parlé d'une camarade qui recevait des messages d'un professeur la nuit. Il était perturbé, il ne savait pas quoi faire. J'ai appelé l'établissement. On m'a dit que sans que la fille ou ses parents déposent plainte, ils ne pouvaient rien faire. J'ai trouvé ça scandaleux. Un enfant de 16 ans ne devrait pas avoir à porter seul la décision de dénoncer un adulte. C'est aux adultes de prendre leurs responsabilités. »

TÉMOIGNAGE — PARENT MEMBRE D'UNE APE, LYCEE PUBLIC (PRETE-NOM)

« Lors d'une réunion de notre association, une mère a pris la parole pour dire que sa fille avait subi des avances de la part d'un enseignant. La salle a explosé. Des cris, des coups de poing sur la table, des pères qui voulaient aller régler ça eux-mêmes. Et puis, quand la colère est retombée, le silence. Parce que personne ne savait vraiment quoi faire. Porter plainte comment ? Auprès de qui ? Avec quelles preuves ? La fureur était là, sincère, totale. Mais sans procédure, sans recours clair, elle n'a mené nulle part. C'est ça qui me hante. On était vingt parents en colère dans cette salle. Et vingt parents impuissants. »

Ce que les parents soulèvent est fondamental : ils ne manquent pas d'amour pour leurs enfants, ils manquent d'outils, de relais institutionnels et de certitude que leur parole sera entendue et suivie d'effets. Plusieurs parents interrogés ont évoqué la crainte de la stigmatisation sociale comme premier frein à la parole. Dans une société où la réputation d'une jeune fille peut peser plus lourd que la justice qui lui est due, se taire devient, tragiquement, une forme de protection.

Les parents ont pourtant des leviers concrets. Apprendre à reconnaître les signaux d'alerte, maintenir un dialogue ouvert et non jugeant avec leurs enfants, participer activement aux associations de parents d'élèves, exiger des établissements des mécanismes de signalement transparents : autant d'actions qui, mises bout à bout, peuvent changer la culture du silence.

Ce que cette enquête de terrain révèle, c'est une chaîne de paralysies qui implique chaque acteur de la communauté éducative. Les élèves n'osent pas parler. Les enseignants témoins n'osent pas dénoncer. Les chefs d'établissement manquent de procédures. Les inspections ne reçoivent pas de signalements formels. Et les parents, pris entre l'amour de leurs enfants et la peur du regard social, hésitent à franchir le pas de la plainte officielle. Chaque maillon attend que le suivant agisse en premier. Pendant ce temps, les situations perdurent et les victimes grandissent seules avec leurs blessures.

C'est précisément pour briser cette chaîne de paralysies que cette tribune existe. Non pas pour accuser, mais pour nommer. Non pas pour condamner sans procès, mais pour exiger que des procédures dignes de ce nom soient mises en place. Non pas pour décourager les élèves d'aller à l'école, mais pour leur garantir que l'école sera, enfin, un espace où leur dignité est protégée autant que leur avenir.

Six visages d'une réalité tue

Les témoignages qui suivent sont des reconstitutions journalistiques inspirées de situations fréquemment rapportées dans les établissements scolaires. Ils sont anonymisés, composites, et ne visent aucun individu, aucun établissement, aucune discipline en particulier. Leur objectif est unique : donner un visage humain à ce que les statistiques ne montrent pas.

Témoignage 1 — « Le message reçu à 23h47 »

Mariève a 15 ans et demi. Elle est en classe de Seconde dans un lycée public du centre-ville de Libreville. Bonne élève, sérieuse, elle participe activement en cours. Quand le groupe WhatsApp de sa classe a été créé par le chef de classe, elle n'y a vu aucun problème. Beaucoup d'enseignants y transmettent les devoirs, les corrections, les dates d'examens. Pratique.

Le premier message privé est arrivé un mardi soir. 23h47. Elle dormait presque. « Tu es brillante, tu sais. J'aime la façon dont tu réponds en cours. » Elle a souri machinalement, pensé que c'était gentil, a répondu merci. Le lendemain, un autre message : « Tu as une belle intelligence. Les filles comme toi méritent d'être encouragées. » Puis, deux jours après : « Tu fais quoi ce week-end ? »

Mariève n'a pas tout de suite compris ce qui se passait. Elle a juste ressenti un malaise diffus, comme une odeur qu'on ne parvient pas à identifier. Elle a montré les messages à son amie Prisca. « C'est bizarre », a dit Prisca. Elles n'en ont plus parlé. Mariève a commencé à éviter les cours de cet enseignant. Ses notes dans cette matière ont chuté. Ses parents ont pensé qu'elle avait des difficultés. Elle n'a rien dit. Elle ne sait toujours pas comment expliquer quelque chose qu'elle n'arrive pas elle-même à nommer complètement.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le premier message peut sembler anodin. C'est précisément pour cela qu'il est efficace.

Le malaise précède souvent la compréhension. Les adolescents ressentent avant de pouvoir nommer.

L'impact sur la scolarité est réel et immédiat, même sans que rien de grave ne se soit encore produit.

La peur d'en parler aux parents n'est pas de la lâcheté. C'est la conséquence d'un rapport de forces que l'enfant ne sait pas comment expliquer.

Témoignage 2 — « Tout le monde savait »

Rodrigue a aujourd'hui 22 ans. Il a quitté son lycée il y a trois ans. Mais il se souvient très précisément d'un enseignant dont la réputation avait traversé toutes les classes, toutes les promotions. « On l'appelait par un surnom. Je ne vais pas le répéter ici. Mais tout le monde savait ce que ça voulait dire. »

Rodrigue décrit un phénomène qui dépassait les rumeurs ordinaires. Il y avait des certitudes partagées, des noms qui circulaient, des situations que plusieurs élèves avaient observées ou vécues. « Les garçons en parlaient en rigolant. Les filles évitaient le sujet. Quelques-unes changeaient d'attitude quand on en parlait. On n'approfondissait pas. »

Ce qui frappe Rodrigue aujourd'hui, avec le recul des années, c'est l'absence totale de réaction des adultes. « Les profs entre eux savaient. Les documentalistes savaient. Certains parents savaient par leurs enfants. Et pourtant, cet enseignant a continué à exercer pendant toutes mes années dans cet établissement. Sans qu'on lui dise quoi que ce soit, en tout cas pas en public. »

Il marque une pause avant de conclure : « Ce qui me choque aujourd'hui, ce n'est pas ce qu'il faisait. C'est que tout le monde semblait trouver ça normal. »

CE QU'IL FAUT RETENIR

La réputation d'un enseignant problématique peut traverser des années scolaires entières sans déclencher aucun signalement officiel.

Le silence des adultes face aux comportements déviants de collègues envoie aux élèves un message dévastateur : c'est acceptable.

L'humour des élèves face à ces situations est souvent un mécanisme de défense, non une marque de légèreté.

Témoignage 3 — « Elle a quitté l'école »

Personne dans son ancienne classe ne sait exactement ce qui s'est passé avec Chloé. Ce qu'ils savent, c'est comment elle a changé. D'abord les absences, une ou deux par semaine, puis de plus en plus fréquentes. Ensuite le silence. Chloé, qui prenait toujours la parole, qui avait toujours un avis, qui riait fort, s'est mise à regarder par la fenêtre pendant les cours. Ses notes, excellentes en début d'année, se sont effondrées.

« Elle est devenue comme une ombre », raconte une camarade qui a accepté de témoigner. « On lui demandait ce qui se passait. Elle disait que ça allait. Mais ça n'allait pas. On voyait bien. » Personne n'a su quoi faire. Les professeurs ont signalé les absences. Le conseiller d'éducation a convoqué ses parents. On a parlé de difficultés scolaires, de manque de motivation. On n'a pas parlé de ce qui se passait vraiment.

Chloé a arrêté de venir en cours au mois de mars. Elle n'a pas passé ses examens de fin d'année. Ses parents ont demandé à changer d'établissement pour la rentrée suivante. Dans les dossiers administratifs, il est écrit : décrochage scolaire pour raisons familiales. Ce qui s'est réellement passé, seule Chloé le sait. Et peut-être une ou deux personnes de plus.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Le décrochage scolaire peut être le symptôme visible d'une situation invisible.

Les changements de comportement brusques chez un adolescent sont des signaux d'alerte que les adultes doivent apprendre à lire.

La mention « raisons familiales » dans un dossier peut masquer une réalité que l'institution n'a pas su ou voulu entendre.

Chaque élève qui quitte l'école en cours d'année mérite qu'on cherche à comprendre pourquoi. Vraiment.

Témoignage 4 — « J'ai refusé »

Sandra avait 17 ans. Elle était en classe de Première. Elle se souvient de chaque détail de la conversation qui a tout changé. L'enseignant l'avait appelée après les cours, sous prétexte d'un commentaire sur son dernier devoir. Il lui avait parlé de ses résultats, de son potentiel, de combien il croyait en elle. Et puis, progressivement, il avait glissé vers autre chose. Des compliments sur son apparence. Une main posée trop longtemps sur son épaule. Une invitation à passer « un moment » pour « travailler ensemble » dans un cadre informel.

« J'ai dit non », raconte Sandra. « Clairement. Non. Et il a changé d'attitude immédiatement. » Lors des cours suivants, les remarques sur ses devoirs sont devenues systématiquement négatives. Une fois, deux fois, trois fois. Elle a redemandé des explications. Il lui a répondu, froidement, qu'elle devait travailler davantage. Elle avait l'habitude d'avoir 14 ou 15 dans cette matière. Pendant le trimestre qui a suivi son refus, elle n'a pas eu au-dessus de 9.

« Ce qui m'a le plus abattue, c'est que je savais que j'avais raison de refuser. Mais je ne pouvais rien prouver. Les sous-entendus, les regards, la main sur l'épaule, ça ne se prouve pas. Et les notes, il pouvait toujours dire que j'avais baissé de niveau. J'ai pleuré beaucoup cette année-là. J'ai failli arrêter. »

Sandra n'a pas arrêté. Elle a eu son baccalauréat. Elle est aujourd'hui étudiante. Elle n'a jamais porté plainte. « À quoi ça aurait servi ? Personne n'aurait cru une élève contre un professeur. »

CE QU'IL FAUT RETENIR

Refuser a un coût scolaire réel et mesurable. C'est cela qui rend la situation coercitive, même en l'absence de violence physique.

L'impossibilité de prouver les sous-entendus et les pressions diffuses est l'un des principaux obstacles à la justice.

La question n'est pas seulement « a-t-elle été harcelée ? » mais « a-t-elle été protégée ? ».

Le baccalauréat de Sandra est une victoire. Le silence qu'elle a dû garder pour y arriver est un échec collectif.

Témoignage 5 — « Mon ami servait d'intermédiaire »

Ce témoignage est rapporté par Théo, 19 ans, ancien lycéen. Il précise d'emblée qu'il ne décrit pas des faits dont il aurait été le témoin direct, mais une réalité dont il a entendu parler et qui correspond à ce que plusieurs élèves évoquent entre eux. Il tient à le dire clairement : ce qu'il décrit n'est pas généralisable à tous les enseignants ni à tous les établissements.

« Il y avait un élève dans ma classe qui était très proche d'un enseignant. Trop proche, selon certains. Cet élève, on l'appelait le messager. Il transmettait des numéros de téléphone, il invitait des filles à des activités en dehors du lycée, des fêtes, des sorties. Il disait que c'était pour s'amuser, que l'enseignant serait là, que c'était sympa. Certaines filles y allaient. D'autres refusaient. »

Théo décrit aussi d'autres mécanismes évoqués par les élèves : les cadeaux offerts discrètement, les recharges téléphoniques, les petits billets glissés. Les promesses implicites : « Il t'aidera pour le bac », « Il peut faire en sorte que tu passes en classe supérieure ». Des promesses jamais formulées clairement, mais parfaitement comprises. « Les élèves intermédiaires, parfois ils ne réalisent même pas le rôle qu'ils jouent. Ou ils font semblant de ne pas le réaliser. »

CE QU'IL FAUT RETENIR

L'utilisation d'élèves intermédiaires crée une chaîne de complicité involontaire qui rend le phénomène plus difficile à identifier.

Les cadeaux, recharges et petits billets sont des instruments de création de dette et de dépendance.

Les promesses implicites concernant les notes ou l'orientation sont une forme de corruption scolaire.

Ces éléments sont rapportés comme des perceptions et récits d'élèves. Ils ne constituent pas des faits généralisés.

Témoignage 6 — « Les garçons aussi »

On parle rarement des garçons dans ce contexte. Et pourtant, Éric a quelque chose à dire. Il a 20 ans aujourd'hui. Il était en Terminale il y a deux ans. Il choisit ses mots avec soin, parce que ce qu'il va dire, il ne l'a jamais dit à voix haute avant cet entretien.

« J'ai eu une enseignante qui me faisait des remarques très personnelles. Sur ma façon de m'habiller, sur mes muscles, sur le fait que j'étais beau gosse. Au début j'ai cru que c'était de la sympathie. Puis ça a commencé à me mettre mal à l'aise. Elle m'envoyait des messages le soir. Elle voulait savoir avec qui je sortais. Une fois, elle m'a proposé de venir chez elle pour un soi-disant cours particulier. »

Éric a refusé. Il n'en a parlé à personne. « Tu imagines si j'avais dit à mes amis qu'une prof me faisait des avances ? Ils auraient rigolé. Ils m'auraient dit que j'avais de la chance. On n'imagine pas qu'un garçon puisse se sentir mal à l'aise dans ce genre de situation. Moi j'en avais honte. Comme si c'était ma faute. »

Ce témoignage dit une chose essentielle que les dispositifs de protection de l'enfance doivent intégrer : les MST² ne sont pas un phénomène exclusivement féminin. Les garçons peuvent être victimes. Et ils parlent encore moins, parce que les normes sociales leur imposent de se taire deux fois : une fois parce qu'ils ont peur, une fois parce qu'ils ont honte d'avoir peur.

CE QU'IL FAUT RETENIR

Les garçons peuvent être victimes ou témoins proches de situations relevant des MST².

Les normes de masculinité créent une double barrière à la parole : la peur et la honte d'avoir peur.

L'humour masculin autour de ces situations masque souvent un malaise réel.

Les dispositifs de protection et de signalement doivent explicitement s'adresser aux garçons autant qu'aux filles.

Le smartphone : la nouvelle porte d'entrée

Il fut un temps où l'espace scolaire avait des frontières claires. La sonnerie du matin marquait l'entrée dans le monde de l'école. La sonnerie du soir marquait le retour dans la vie privée. Ces frontières ont disparu. Le smartphone les a effacées. Et avec elles, une protection que les élèves ne savaient pas qu'ils avaient.

WhatsApp, Messenger, Instagram : l'école dans la poche

WhatsApp est devenu le canal officieux de la communication scolaire au Gabon, comme dans la plupart des pays francophones d'Afrique subsaharienne. Les devoirs y circulent, les corrections y sont partagées, les absences y sont signalées. C'est pratique, rapide, gratuit. C'est aussi une brèche.

Parce que WhatsApp, c'est le même outil que celui qu'on utilise pour parler à sa famille, à ses amis, à ses amours. Il n'a pas de mode scolaire. Il n'a pas de frontière entre le professionnel et l'intime. Quand un enseignant glisse du groupe de classe vers la discussion privée, il franchit une frontière que l'outil lui-même ne matérialise pas. Et l'élève, souvent, ne sait pas qu'une frontière a été franchie.

Instagram et TikTok ajoutent une dimension supplémentaire : la visibilité. Un enseignant qui suit le compte Instagram d'une élève accède à ses photos, ses centres d'intérêt, ses amis, ses moments de vie personnelle. Un like, un commentaire, une réponse à une story : autant de micro-contacts qui créent progressivement une familiarité hors cadre. Messenger permet les appels vidéo. Et la nuit, quand les parents dorment, certains téléphones vibrent.

Les messages nocturnes : quand l'heure dit ce que les mots taisent

L'heure d'un message est une information en soi. Un enseignant qui écrit à un élève mineur à 23h, minuit ou 1h du matin ne lui envoie pas un cours. Il envoie un signal. Ce signal dit : je pense à toi en dehors du cadre scolaire. Je t'écris à l'heure où ta famille dort. Je veux une relation avec toi qui dépasse ce que l'école autorise.

Ce signal, les élèves le captent. Même quand les mots du message sont anodins. Même quand l'enseignant prétend simplement « vérifier que tout va bien ». L'heure trahit l'intention. Et le fait que ce signal soit capté sans que l'élève sache toujours comment y répondre, comment le refuser, comment en parler, crée une vulnérabilité supplémentaire.

Les règles de protection qui s'imposent

Face à ces risques documentés, des règles de protection simples et contraignantes doivent être mises en place dans tous les établissements scolaires. Premièrement, toute communication entre un enseignant et un élève mineur doit se faire via des canaux officiels et traçables, incluant des responsables administratifs. Deuxièmement, les groupes WhatsApp de classe doivent obligatoirement inclure un référent adulte non enseignant, un parent délégué ou un membre de l'administration, et être soumis à une charte d'utilisation précise avec des plages horaires définies. Troisièmement, tout message privé d'un enseignant à un élève mineur en dehors des heures scolaires doit être considéré comme une anomalie et traité comme tel par l'institution.

Quatrièmement, les élèves doivent être formés, dès la classe de Sixième, à reconnaître et signaler les comportements numériques inappropriés d'adultes en position d'autorité.

À RETENIR : LES SIGNAUX D'ALERTE NUMÉRIQUES

Messages privés d'un enseignant en dehors des heures de cours.

Messages envoyés tard le soir ou la nuit.

Questions sur la vie personnelle, les sorties, les relations affectives.

Compliments sur l'apparence physique.

Invitations à des activités hors cadre scolaire.

Demandes de confidentialité ou de secret.

Si vous observez ces signaux : conservez les messages, parlez à un adulte de confiance, appelez le 1404.

Ce que les élèves disent entre eux

Ces citations ont été collectées lors d'échanges avec des lycéens gabonais dans le cadre de cette enquête. Elles sont anonymisées et reproduites avec l'accord de leurs auteurs. Elles ne constituent pas des généralisations, mais des réalités perçues, vécues ou observées que ces jeunes ont accepté de formuler à voix haute, parfois pour la première fois.

VOIX D'ÉLÈVES — CITATIONS ANONYMISEES, COLLECTEES EN ENQUETE

« Tout le monde connaît au moins une histoire. Mais personne ne parle. »

« Certaines ont peur de parler parce qu'elles ont peur qu'on les croie pas. »

« On rigole avec ça entre nous alors que c'est pas drôle du tout. »

« On appelle ça les MST mais derrière il y a des vraies victimes, des vraies personnes. »

« J'ai une amie qui a changé du tout au tout cette année. Je crois que je sais pourquoi mais elle ne me l'a pas dit. »

« Certains profs ont la réputation. On se passe le mot entre filles dès la rentrée. »

« Mon numéro a été pris dans un groupe WhatsApp. Je ne savais même pas que c'était possible. »

« Si tu refusais, tu avais de mauvaises notes. Si tu acceptais, tu avais de bonnes notes. Tout le monde avait compris le système. »

« Ma mère m'a dit de ne pas répondre aux messages la nuit. Mais elle n'a pas voulu en savoir plus. »

« Les garçons rigolent mais certains ont aussi vécu des trucs bizarres. Ils disent rien parce que c'est honteux pour eux. »

« Il y a des profs qui sont vraiment là pour nous. Et d'autres pour qui on est autre chose. On sait faire la différence. »

« On devrait pouvoir signaler anonymement. Là personne ne signale parce que tout le monde a peur. »

« Ce n'est pas juste que certaines réussissent comme ça et que nous on galère honnêtement. »

« J'ai quitté ce groupe WhatsApp mais mon numéro était déjà partagé. »

« Parfois tu te demandes si ta bonne note c'est vraiment parce que tu as bien travaillé. »

« On nous apprend à nous méfier des étrangers dans la rue. Personne ne nous apprend à nous méfier dans l'école. »

« Si les adultes avaient vraiment voulu régler ça, ça ferait longtemps que ce serait réglé. »

« MST², c'est un mot inventé pour rire. Mais derrière, il y a des larmes. »

Si les élèves ont inventé le mot MST², il faut les écouter

Il existe une règle non écrite dans les sciences sociales : quand un groupe humain invente un nouveau mot pour désigner une réalité, c'est que cette réalité existe et que le vocabulaire disponible ne suffit plus à la nommer. Les adolescents gabonais ont inventé « MST² ». Cela seul devrait suffire à provoquer une enquête nationale.

Pourquoi un groupe social invente-t-il son propre vocabulaire ?

L'invention d'un mot est un acte politique. C'est une prise de pouvoir symbolique sur une réalité qu'on subit. Nommer, c'est exister face à ce qui vous nie. Nommer, c'est refuser que ce qui vous arrive reste dans l'innommable, dans le domaine du non-dit que les adultes entretiennent parce qu'il les arrange.

Quand les jeunes ont créé « MST² », ils ont fait plusieurs choses simultanément. Ils ont nommé l'injustice. Ils ont créé un code qui leur permet d'en parler entre eux sans avoir à tout expliquer. Ils ont exprimé une compréhension lucide du lien entre la domination scolaire et ses conséquences physiques. Et ils ont envoyé un signal aux adultes : nous savons ce qui se passe. Nous avons un mot pour ça. Est-ce que vous allez enfin nous entendre ?

Ce que le mot révèle

« MST² » révèle trois choses fondamentales sur la perception qu'ont les élèves du phénomène. Premièrement, ils ont compris le mécanisme d'échange : une moyenne contre quelque chose d'autre. Deuxièmement, ils ont compris la conséquence sanitaire possible de cet échange. Le carré dans MST² n'est pas anodin. Il dit : la première MST mène à la deuxième. C'est une analyse causale, formulée avec la précision froide de ceux qui ont regardé le phénomène de près. Troisièmement, l'humour apparent du mot est une protection. Rire de quelque chose d'insupportable, c'est une façon de le rendre supportable. Mais l'humour ne doit pas tromper : derrière le sourire amer du sigle, il y a des vies abîmées.

Ce mot est en lui-même un signal d'alarme. Un signal d'alarme lancé par ceux qui subissent, à destination de ceux qui ont le pouvoir d'agir. Si les adultes, les institutions, les décideurs publics choisissent de ne pas entendre ce signal, ils font un choix. Un choix qui a des conséquences réelles sur des enfants réels.

Écouter les élèves, c'est respecter l'intelligence collective

Les adolescents ne sont pas des adultes. Mais ils ne sont pas non plus des objets passifs de l'éducation. Ils observent. Ils analysent. Ils créent du sens face à ce qu'ils vivent. Leur intelligence collective, quand elle produit un concept comme MST², mérite d'être traitée avec le sérieux qu'on accorderait à un rapport d'expert.

Une société qui écoute ses enfants est une société qui a une chance de se corriger. Une société qui attend que ses enfants grandissent pour enfin les croire est une société qui paie le prix de son aveuglement pour plusieurs générations.

MST² : l'invention d'un concept par ceux qui subissent

Un acronyme né dans les couloirs

Le langage des jeunes est un baromètre social d'une précision redoutable. Quand ils inventent un mot, c'est qu'une réalité existe et que les adultes n'ont pas encore trouvé, ou voulu trouver, les mots pour la nommer. « MST² » en est l'illustration saisissante. Le terme circule dans les établissements

scolaires, dans les groupes de discussion entre pairs, parfois chuchoté, parfois dit avec une ironie amère qui cache une blessure réelle.

La première signification est connue de tous : les Maladies Sexuellement Transmissibles, ces infections, VIH, herpès, chlamydia, hépatites virales, dont la prévention est enseignée en classe de biologie avec des affiches et des statistiques. Mais c'est le deuxième sens, celui inventé par les élèves eux-mêmes, qui interpelle : les Moyennes Sexuellement Transmissibles. Ces notes, ces points sur vingt, ces mentions qui seraient accordées non pas en récompense d'un effort intellectuel, mais comme monnaie d'échange dans le cadre d'une relation inappropriée entre un adulte détenteur du pouvoir d'évaluation et un élève en situation de dépendance scolaire.

Ce que les élèves ont compris, et qu'ils expriment à leur manière, c'est le lien de causalité entre les deux. Une moyenne obtenue dans ces conditions ne reste pas sans conséquences. Elle ouvre une porte. Parfois une chambre. Et derrière cette porte peuvent se trouver des maladies, des grossesses non désirées, des traumatismes, des vies brisées. MST², le carré, c'est la double peine : la violence du processus et le prix physique qu'il peut faire payer.

> **TÉMOIGNAGE #1 — LYCEENNE, 17 ANS (IDENTITE PROTEGEE)**
>
> *« Je ne comprenais pas pourquoi j'avais 14 alors que j'avais tout révisé, et ma camarade qui ne rendait jamais ses devoirs avait 16. Tout le monde savait. Personne ne disait rien. Moi, j'ai arrêté d'essayer pendant plusieurs mois. À quoi bon travailler si ça ne compte pas ? »*

Pourquoi les élèves ont créé ce vocabulaire

La création de ce terme n'est pas anodine. Elle traduit un besoin de nommer ce qui fait mal, de donner une forme à une injustice que le langage institutionnel refuse d'appréhender. Dans toutes les cultures, donner un nom à quelque chose, c'est commencer à en reprendre le contrôle. « MST² » est à la fois un cri d'alarme, un mécanisme de survie collective et un acte de résistance symbolique face à un système qui, souvent, ne croit pas les victimes ou minimise leur parole.

Cet acronyme dit aussi une chose essentielle : les élèves voient. Ils observent. Ils analysent les comportements, les inégalités de traitement, les complicités tacites. Ils savent qui est « protégé » et qui ne l'est pas. Ils font la différence entre un professeur bienveillant et un prédateur habile. Leur intelligence collective mérite d'être prise au sérieux, non pas comme une menace pour les institutions, mais comme une source d'information précieuse pour les décideurs honnêtes.

Un secret que tout le monde connaît

Le paradoxe du silence partagé

C'est l'un des aspects les plus troublants du phénomène des MST² : tout le monde en parle, mais presque personne ne le signale. Les élèves en parlent entre eux, dans leurs groupes WhatsApp parallèles, dans les toilettes des lycées, au détour d'une conversation que les adultes n'entendent pas. Les parents en parlent dans les associations, parfois, à demi-mots. Certains enseignants, les plus honnêtes, évoquent entre collègues ce « collègue problématique » dont ils ne savent que faire. Et pourtant, les signalements officiels restent rarissimes.

Ce paradoxe révèle un système de protection mutuelle des silences. Chacun a une bonne raison de ne pas parler. Et l'accumulation de ces bonnes raisons produit un mur d'impunité que les victimes se brisent les poings à vouloir traverser seules.

La peur des victimes : un silence multidimensionnel

Pour une élève qui subit ou a subi une situation relevant des MST², parler est un acte extrêmement risqué. Risqué d'abord sur le plan scolaire : dénoncer un enseignant, c'est potentiellement se mettre à dos un professionnel qui dispose encore de leviers d'évaluation sur soi, sur ses amis, parfois sur ses frères et sœurs scolarisés dans le même établissement. C'est s'exposer à une représaille déguisée en note, à une mauvaise mention dans un rapport de comportement, à un subtil ostracisme pédagogique.

Risqué sur le plan familial : dans de nombreuses familles, la honte prime sur la vérité. Une fille qui dénonce un abus risque d'être accusée de l'avoir provoqué. La question « qu'est-ce que tu as fait pour en arriver là ? » précède trop souvent la question « est-ce que tu vas bien ? ». Cette inversion de la charge morale est l'un des plus puissants mécanismes de perpétuation du silence.

Risqué sur le plan social : dans une école, tout se sait. Être identifiée comme celle qui a « accusé » un professeur, c'est risquer d'être rejetée par ceux qui préfèrent la paix des couloirs à la vérité inconfortable. C'est parfois être traitée de menteuse, d'intrigante, de fille qui voulait séduire et qui se plaint d'avoir réussi. La stigmatisation de la victime est un mécanisme aussi vieux que l'injustice elle-même.

> **TÉMOIGNAGE #2 — MERE D'ELEVE, LIBREVILLE (IDENTITE PROTEGEE)**
>
> *« Ma fille m'a dit quelque chose qui m'a glacé le sang. Je suis allée voir le directeur. Il m'a dit qu'il fallait des preuves. Qu'il ne pouvait pas sanctionner sur des rumeurs. Ma fille a changé d'établissement. L'enseignant, lui, est toujours là. »*

La peur des témoins et la banalisation du phénomène

Les témoins ne sont guère plus courageux, et il serait injuste de le leur reprocher sans comprendre leur situation. Un élève qui observe une injustice sait qu'il n'a, dans la plupart des cas, aucune protection institutionnelle réelle s'il décide de témoigner. Il n'existe pas, dans la majorité des établissements gabonais, de mécanisme de signalement confidentiel accessible aux mineurs, garanti par la loi et suivi d'effets.

Quant à la banalisation, elle est peut-être le poison le plus lent. Quand des comportements déplacés durent depuis des années, voire des décennies, dans le même établissement, ils finissent par être intégrés comme une réalité ordinaire, certes regrettable, mais inévitable. « C'est comme ça ici. » « Il faut s'adapter. » « C'est la vie. » Ces phrases, prononcées sans malice, sont des actes de capitulation collective face à l'inacceptable.

Les stratégies d'approche : ce que les élèves rapportent

Il convient de traiter les éléments qui suivent avec la rigueur journalistique qui s'impose : ces stratégies sont décrites à partir de témoignages et de perceptions rapportés par des élèves. Elles ne constituent pas des accusations systématiquement établies contre des individus précis, mais reflètent des schémas récurrents qui méritent d'être pris au sérieux par les responsables éducatifs.

Le numérique comme espace de prédation

Les groupes WhatsApp scolaires, créés à l'origine pour faciliter la circulation des informations pédagogiques, sont devenus, selon plusieurs témoignages, un premier espace de contact. Le mécanisme est souvent identique : l'enseignant demande au chef de classe, délégué de confiance et figure d'autorité parmi les pairs, de constituer un groupe de classe. L'enseignant y est intégré. Les numéros de téléphone de tous les élèves y sont désormais visibles ou accessibles. Le groupe sert d'abord à partager des cours, des annales, des annonces de devoirs. Rien d'anormal en apparence.

C'est la suite qui déraille. À partir de ce groupe pédagogique, l'enseignant dispose d'un accès direct et privé à chaque élève. Un glissement s'opère : du groupe collectif, le contact passe en message privé. La discussion commence de manière anodine, une question sur un devoir, une remarque sur les résultats, un encouragement, puis évolue progressivement vers des registres personnels qui n'ont plus rien de pédagogique. Les matières concernées par ces témoignages couvrent un spectre large : histoire-géographie, éducation physique et sportive, langues vivantes : anglais, espagnol, entre autres. Il ne s'agit pas de désigner une discipline plus qu'une autre, mais de montrer que le vecteur n'est pas la matière : c'est le groupe, la confiance initiale, et le passage au privé.

Ce glissement du collectif au privé est fondamental : il extrait l'élève de l'espace protégé de la classe et la plonge dans un tête-à-tête numérique avec un adulte en position d'autorité, sans témoin, sans trace institutionnelle, sans filet de protection. L'heure tardive des messages, en soirée ou en pleine nuit, est elle-même un indicateur que le cadre pédagogique a été abandonné. Et le chef de classe, souvent, ne mesure pas le rôle qu'il a joué malgré lui dans ce processus.

Les intermédiaires et les invitations

D'autres formes d'approche sont décrites par les élèves. Certains professeurs utiliseraient des élèves intermédiaires, souvent des confidents ou des élèves déjà dans une situation de dépendance, pour transmettre des messages, identifier des cibles potentielles ou sonder les réactions. Ce procédé, qui ressemble à celui des réseaux de recrutement, crée une chaîne de complicité involontaire et étend la zone d'influence bien au-delà du binôme enseignant-élève.

Les invitations à des activités extérieures, soutien scolaire à domicile, sorties culturelles ou déplacements sportifs, constituent un autre point d'entrée fréquemment évoqué. Ces invitations jouent sur l'ambiguïté : elles sont légitimes en apparence, mais leur contexte réel, lieu isolé, absence de témoins adultes, cadre informel, peut créer une vulnérabilité que certains exploitent délibérément.

Les promesses et le rapport d'autorité

La promesse de soutien scolaire, implicite ou explicite, est l'outil rhétorique central des MST². Elle joue sur l'angoisse légitime de l'élève face aux évaluations, au passage de classe, au baccalauréat. « Je pourrai t'aider » est une phrase qui peut être totalement innocente dans la bouche d'un professeur bienveillant. Dans un contexte de sollicitation inappropriée, elle devient une offre d'échange dont le prix n'est pas dit mais parfaitement compris.

Le rapport d'autorité, enfin, est la toile de fond sur laquelle tout cela se joue. L'enseignant note. L'enseignant délibère. L'enseignant rédige les appréciations. L'enseignant peut faire ou défaire une orientation scolaire. Cette asymétrie structurelle rend toute relation entre un enseignant et un élève mineur fondamentalement inégale. Toute approche affective ou sexuelle est fondamentalement abusive, quelle que soit la forme qu'elle prend.

Les conséquences : quand l'école blesse au lieu de former

La détresse psychologique comme premier effondrement

Les conséquences des MST² ne se réduisent pas aux données statistiques sanitaires. Elles commencent bien avant, dans la tête et le cœur d'une adolescente ou d'un adolescent qui vit une situation dont il ne comprend pas entièrement les contours, mais dont il ressent confusément le caractère anormal. La confusion morale est la première blessure : est-ce que c'est ma faute ? Est-ce normal ? Est-ce que je mens à moi-même ?

Cette confusion produit de l'anxiété, des troubles du sommeil, une perte de concentration, une incapacité à se projeter dans l'avenir scolaire. Des professionnels de la santé mentale qui travaillent avec des adolescents rapportent régulièrement des cas de jeunes qui arrivent en consultation avec des symptômes de stress post-traumatique sans que la cause en soit immédiatement identifiée, parce que la victime elle-même n'a pas encore nommé ce qu'elle a vécu comme un abus.

Le décrochage scolaire : la défaite de l'avenir

La perte de confiance en l'école est souvent le début d'une rupture plus large. Pourquoi travailler si les résultats ne dépendent pas du travail ? Pourquoi aller en cours si l'espace scolaire est un lieu de menace plutôt que de sécurité ? Ces questions, que l'élève ne formule pas nécessairement de manière consciente, produisent un retrait progressif. Les absences augmentent. Les résultats chutent. L'orientation subie remplace l'orientation choisie. Et le décrochage, statistique froide dans les rapports ministériels, est le résultat humain et dévastateur d'un système qui a failli à sa promesse fondamentale : protéger ceux qu'il éduque.

Le sentiment d'injustice, lui, est corrosif sur le long terme. L'élève qui sait qu'une camarade a obtenu une note qu'elle ne méritait pas, ou pire, qui sait qu'elle-même a obtenu une note dont elle comprend désormais le vrai prix, porte un regard différent sur les diplômes, sur les institutions, sur les adultes. Ce regard peut évoluer vers du cynisme, de la méfiance généralisée, un rejet des règles. Non pas parce que l'élève est « difficile », mais parce que les règles elles-mêmes se sont révélées mensongères.

Les conséquences sanitaires : quand la santé paie le prix

Les grossesses précoces, résultat dramatique possible des situations d'abus, représentent l'une des premières causes d'abandon scolaire des jeunes filles dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne. Quand une grossesse survient dans le contexte d'une relation abusive avec un enseignant, la jeune fille se retrouve doublement victime : de l'abus lui-même et de ses conséquences biologiques. L'accès à une prise en charge médicale, psychologique et juridique est souvent insuffisant, voire inexistant, pour ces situations spécifiques.

Les infections sexuellement transmissibles, elles, peuvent rester silencieuses pendant des années avant de se manifester. Le VIH, certaines formes d'HPV, l'hépatite B : autant d'infections qui peuvent résulter d'un rapport non protégé dans le contexte d'une relation de coercition, et qui vont marquer définitivement la trajectoire de santé d'une vie commençante. C'est en cela que le double sens de « MST² » n'est pas seulement rhétorique : il est biologiquement, médicalement, tragiquement littéral.

> **TÉMOIGNAGE #3 — ÉLEVE EN TERMINALE, 18 ANS (IDENTITE PROTEGEE)**
>
> *« J'ai su après mon bac ce qui s'était réellement passé avec ma camarade. Elle avait eu son bac avec mention. Je ne peux plus regarder les diplômes de la même façon. Et elle, elle ne parle plus à personne. Elle a changé de ville. Elle ne va plus à l'université. »*

La normalisation des abus de pouvoir : la blessure la plus longue

L'une des conséquences les plus insidieuses et les moins visibles est la normalisation. Une jeune personne qui grandit dans un environnement où l'abus de pouvoir est ordinaire, banalisé, voire récompensé, intériorise un modèle relationnel profondément dysfonctionnel. Elle apprend que le pouvoir s'exerce sur les corps, que les résultats s'obtiennent par la soumission, que les règles ne s'appliquent pas à ceux qui ont l'autorité. Ce modèle intériorisé ne disparaît pas avec le lycée. Il suit la personne dans sa vie professionnelle, affective, citoyenne.

La question du consentement : un déséquilibre fondamental

Le terme de consentement est souvent invoqué comme un rempart dans les discussions sur les relations entre adultes. Mais dans le contexte scolaire, ce terme perd sa valeur protectrice pour une raison simple et absolue : le consentement ne peut être libre que là où il n'y a pas de dépendance. Or la relation entre un enseignant et un élève est, par essence, une relation de dépendance.

L'enseignant note. L'enseignant délibère sur l'orientation. L'enseignant décide de la valeur accordée à un travail. Dans ce contexte, le « oui » d'un élève à une sollicitation inappropriée n'est jamais un oui libre. Il est un oui conditionné par la peur : la peur de la mauvaise note, la peur d'être mal orienté, la peur de perdre la bienveillance d'un adulte dont le jugement a des conséquences réelles sur l'avenir. Ce « oui » obtenu sous contrainte structurelle est, en droit comme en morale, une forme de coercition.

Les notions d'influence et de pression méritent ici une attention particulière. Il n'est pas nécessaire qu'un enseignant formule une menace explicite pour exercer une pression sur un élève. L'atmosphère suffit. Le sous-entendu suffit. La différence de traitement visible entre un élève « coopératif » et un élève qui résiste suffit. Ces formes diffuses de pression sont les plus difficiles à prouver juridiquement, les plus efficaces pratiquement, et les plus destructrices psychologiquement, précisément parce qu'elles laissent la victime dans le doute sur sa propre perception de la situation.

La loi gabonaise, comme les conventions internationales ratifiées par le Gabon, notamment la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, reconnaissent la vulnérabilité spécifique des mineurs face aux adultes en position d'autorité. Le Code pénal réprime les atteintes sexuelles commises par des personnes ayant autorité sur des mineurs avec des peines aggravées. Mais entre le texte de la loi et son application effective, il existe un gouffre dans lequel des centaines de victimes sont tombées et continuent de tomber dans l'indifférence institutionnelle.

Les responsabilités : un panorama sans angle mort

Il serait trop simple, et injuste, de ne voir dans ce phénomène que la responsabilité des enseignants défaillants. Le problème est systémique. Chaque acteur du système éducatif porte une part de responsabilité dans la perpétuation ou la résolution du phénomène. Il est temps de les nommer toutes.

Les enseignants : la responsabilité première et la solidarité trahie

La grande majorité des enseignants gabonais exercent leur métier avec intégrité, passion et dévouement dans des conditions souvent très difficiles. Certains font face à des classes surchargées, à des ressources insuffisantes, à des salaires précaires. Leur engagement mérite respect et reconnaissance. Il est essentiel de l'affirmer sans ambiguïté.

Mais cette majorité silencieuse a aussi une responsabilité : celle de ne pas couvrir les comportements de ceux qui dévient. La solidarité professionnelle ne peut pas s'exercer au détriment des élèves. Quand un enseignant sait qu'un collègue a des comportements inappropriés et ne dit rien, il devient complice par son silence. Les syndicats enseignants, eux aussi, ont la responsabilité de ne pas défendre l'indéfendable et de construire une éthique professionnelle intransigeante.

Les chefs d'établissement : gardiens ou complices du silence ?

Le directeur ou proviseur est la figure d'autorité la plus proche sur le terrain. C'est à lui que parents et élèves s'adressent en premier lieu. Quand un chef d'établissement minimise, étoffe, retarde ou bloque une plainte, il envoie un message dévastateur : ici, les agresseurs sont protégés. Sa responsabilité est immense, et les sanctions à son encontre lorsqu'il faillit à ses obligations de protection devraient être exemplaires.

Les conseillers d'éducation et surveillants : les yeux qui voient mais ne parlent pas

Présents au quotidien dans les établissements, les conseillers principaux d'éducation et les surveillants sont souvent les premiers à percevoir des signaux : un élève qui change de comportement, une relation qui semble anormale, un professeur dont la réputation intrigue. Mais

sans formation sur la détection des abus et sans canaux de signalement protégés, ces observations ne deviennent jamais des alertes.

Les inspecteurs : la hiérarchie qui regarde de loin

L'inspection pédagogique devrait être un outil de régulation éthique autant que pédagogique. Or les inspections se concentrent quasi exclusivement sur la qualité des cours, les programmes, les résultats aux examens. L'absence quasi totale d'une dimension éthique et comportementale dans les processus d'inspection est une lacune grave que les autorités doivent combler d'urgence.

Les parents : l'alliance à reconstruire

Les parents sont les premiers protecteurs de leurs enfants. Mais ils ne peuvent protéger que ce qu'ils savent. Leur responsabilité inclut d'ouvrir le dialogue avec leurs enfants sur les relations appropriées et inappropriées, de leur expliquer qu'ils peuvent toujours parler sans crainte d'être jugés ou blâmés, et de s'impliquer dans la vie des établissements scolaires via les associations de parents d'élèves. Trop souvent, des familles apprennent tardivement ce que leurs enfants subissaient depuis des mois.

Les autorités publiques et le ministère de l'Éducation

L'État gabonais a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Il a adopté des textes protecteurs. Mais l'écart entre les engagements formels et la réalité vécue dans les lycées est inacceptable. Le ministère de l'Éducation nationale a la responsabilité de créer des mécanismes de signalement fonctionnels, d'enquêter sérieusement sur les plaintes, de sanctionner rapidement et de communiquer sur les décisions prises, sans violer le secret de l'instruction, en montrant que l'institution agit.

Les médias : le miroir et le catalyseur

Enfin, les médias, dont Le Journal des Lycées, ont un rôle fondamental à jouer. Non pas pour alimenter la polémique ou stigmatiser une profession, mais pour nommer ce qui existe, donner une visibilité aux victimes, interroger les institutions, suivre les réformes dans la durée. Le journalisme d'intérêt public, quand il est exercé avec rigueur et humanité, est un outil de protection de l'enfance à part entière.

Le coût collectif : une société qui se fragilise elle-même

Le phénomène des MST² n'est pas seulement une tragédie individuelle. C'est une pathologie sociale dont les effets se propagent lentement mais sûrement dans l'ensemble du tissu collectif.

La crédibilité des diplômes est la première victime structurelle. Quand des notes ou des mentions peuvent être obtenues par des voies non méritocratiques, la valeur de l'ensemble des diplômes est mise en doute. Un employeur qui sait, ou qui croit, que certaines mentions ne correspondent pas à des compétences réelles applique une décote implicite à tous les candidats. C'est l'honnête élève qui a vraiment travaillé pour son bac qui en paie le prix, en plus de la victime elle-même.

L'égalité des chances, principe fondateur de l'école républicaine, est détruite par les MST². Un élève qui refuse de se soumettre perd face à un élève qui accepte, non pas à cause de l'insuffisance de son travail, mais à cause de la vertu de son refus. C'est une perversion absolue du mérite scolaire. Et cette perversion frappe plus durement les élèves les plus vulnérables : les filles, les élèves issus de milieux défavorisés qui ne disposent pas d'autres recours, ceux qui n'ont pas de réseau familial susceptible d'intervenir.

La confiance dans l'école, enfin, est la condition de tout le reste. L'école n'est pas seulement un lieu de transmission de savoirs. C'est une institution de socialisation, de construction du citoyen, de formation des valeurs. Quand l'école devient un lieu d'injustice toléré, d'abus institutionnalisé, elle perd son autorité morale. Et sans autorité morale, elle ne peut plus former des citoyens capables d'exiger la justice dans les autres sphères de la vie sociale. C'est l'avenir du pays qui est en jeu.

Pourquoi les sanctions seules ne suffisent pas

La réponse pénale est nécessaire. Elle est même indispensable. Celui qui abuse de son autorité sur un mineur doit répondre de ses actes devant la justice. Les sanctions administratives et disciplinaires doivent être rapides, proportionnées et transparentes. Personne ne le contestera sérieusement.

Mais l'histoire de tous les phénomènes sociaux complexes enseigne une vérité constante : la répression seule ne suffit pas à éradiquer ce qui est ancré dans les normes, les habitudes, les silences collectifs. Les violences faites aux femmes n'ont pas reculé seulement parce que des lois pénales ont été renforcées. Elles ont reculé là où des campagnes de prévention, des formations, des cellules d'écoute, des changements culturels profonds ont accompagné les réformes juridiques.

Il faut donc agir simultanément sur plusieurs fronts : la répression des actes établis, la prévention des comportements déviants, la protection et l'accompagnement des victimes, la formation de l'ensemble des acteurs du système éducatif, et la transformation culturelle profonde d'un environnement qui normalise encore trop souvent des comportements qui devraient être universellement reconnus comme inacceptables.

L'accompagnement psychologique des victimes mérite une attention particulière. Une jeune fille qui a subi des faits relevant des MST² ne devient pas automatiquement « guérie » lorsque l'enseignant est sanctionné. Elle a besoin d'un soutien professionnel, d'un espace pour reconstruire la confiance, de mécanismes de réintégration scolaire qui ne l'exposent pas à de nouveaux traumatismes. Ces structures existent insuffisamment au Gabon, et leur développement est une priorité non négociable.

Les pistes de réforme : un programme d'action possible

Encadrer les communications numériques

La première réforme est la plus urgente et la plus simple à mettre en œuvre : encadrer strictement les communications numériques entre enseignants et élèves mineurs. Les établissements scolaires devraient adopter une charte numérique qui interdit les contacts privés entre enseignants et élèves sur les plateformes de messagerie personnelles. Toute communication doit passer par des canaux officiels, traçables, accessibles à l'administration. Les groupes WhatsApp scolaires devraient être soumis à une charte stricte : compositions mixtes avec des parents ou un référent administratif, plages horaires définies, objet strictement pédagogique.

Créer des cellules d'écoute et des mécanismes de signalement

Chaque établissement scolaire de taille significative devrait disposer d'un référent de protection de l'enfance, identifié, formé et connu des élèves. Un numéro de signalement national, à l'image du 119 en France ou du 116 000 en Europe, devrait être mis en place et activement publicisé dans tous les établissements gabonais : sur les murs, dans les manuels, dans les communications officielles.

Ce mécanisme doit garantir l'anonymat des signalants, la protection des victimes contre les représailles, et un suivi systématique de chaque signalement. La transparence sur le traitement des plaintes, dans le respect de la vie privée, est une condition de la confiance. Une institution qui reçoit des plaintes et ne communique jamais sur leur suite envoie le message que rien ne se passe. Et quand rien ne semble se passer, les victimes potentielles renoncent à parler.

Former et sensibiliser tous les acteurs

La formation des enseignants doit intégrer de manière obligatoire un module sur l'éthique professionnelle, les limites de la relation pédagogique, la prévention des violences sexuelles en

milieu scolaire et les obligations légales de signalement. Cette formation ne doit pas être un cours magistral en fin de cursus, mais une réalité récurrente, actualisée, évaluée.

La sensibilisation des élèves, de leur côté, doit être adaptée à leur âge, à leur réalité, à leur langage. Les programmes de prévention qui fonctionnent sont ceux qui partent des situations que les jeunes vivent réellement, y compris les groupes WhatsApp, les messages tardifs, les invitations ambiguës, et qui leur donnent des outils concrets pour réagir, refuser, signaler, se protéger. Les associations de jeunes, les médias étudiants comme Le Journal des Lycées, les clubs citoyens dans les établissements sont des vecteurs essentiels de cette sensibilisation par les pairs.

Adopter des chartes éthiques et des sanctions exemplaires

Une charte déontologique nationale pour les professionnels de l'éducation, portée par le ministère, négociée avec les syndicats et rendue publique, poserait des repères clairs. Elle dirait : voici ce qui est acceptable, voici ce qui ne l'est pas, voici les conséquences. Des sanctions disciplinaires et pénales rapides, proportionnées et connues de tous, y compris des élèves, sont le corollaire indispensable de cette charte. L'impunité est la première complice des abus.

Lancer une campagne nationale de prévention

La puissance d'une campagne nationale ne doit pas être sous-estimée. Affichages dans les établissements, spots radio, contenus numériques sur les réseaux sociaux fréquentés par les jeunes, implication des figures publiques auxquelles les lycéens s'identifient : une communication bien construite peut changer les normes sociales, briser la honte, encourager la parole. Des pays africains comme le Rwanda ou le Sénégal ont montré que des campagnes nationales courageuses sur des sujets tabous pouvaient produire des changements culturels mesurables.

Ce que le Gabon a déjà engagé : un bilan documenté

Dénoncer sans reconnaître serait injuste. Avant d'appeler à l'action, il est nécessaire de dresser un inventaire honnête de ce qui existe déjà, car la République gabonaise n'est pas immobile face à ces enjeux. Des dispositifs ont été créés, des lois adoptées, des partenariats noués. Ce bilan est indispensable pour que les nouvelles mesures s'articulent avec ce qui fonctionne, plutôt que de repartir de zéro.

I. Un arsenal législatif progressivement renforcé

Le Gabon dispose aujourd'hui d'un cadre juridique substantiel pour la protection des enfants. Le Code de l'enfant (Loi n°003/2018) constitue la pièce maîtresse de ce dispositif : il pose que toute violence sexuelle sur l'enfant est interdite, et que cette interdiction s'étend aux violences institutionnelles, notamment celles basées sur le genre dans les programmes scolaires. L'article 84 engage explicitement l'État à protéger l'enfant contre les atteintes sexuelles, le harcèlement sexuel et l'exploitation.

Sur le plan pénal, les articles 210 à 219 du Code pénal gabonais sanctionnent les mauvais traitements et violences exercées sur les mineurs. La Loi n°09/2004 du 21 septembre 2004 relative à la prévention, à la protection et à la répression des violences contre les femmes et l'enfant demeure un texte fondateur toujours en vigueur.

L'année 2021 a marqué un tournant législatif majeur avec l'adoption de deux textes complémentaires : la Loi n°006/2021 portant élimination des violences faites aux femmes, validée par la Cour Constitutionnelle, et la Loi n°005/2021 portant modification du Code pénal. Ce dernier texte alourdit les peines pour harcèlement moral et sexuel en milieu professionnel. Surtout, la Loi n°006/2021 introduit des obligations directement applicables à l'école : le corps professoral doit désormais participer à une formation sur l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences, avec évaluation à la clé. La loi prévoit également la création d'unités psychologiques de prise en charge des victimes et des mesures contre la déscolarisation liée aux grossesses précoces.

Ce corpus législatif, complété par la Loi n°39/2010 portant régime judiciaire de protection du mineur et par un décret spécifique sur le harcèlement sexuel, place le Gabon parmi les pays de la région disposant d'un cadre formel cohérent. La question, comme le reconnaissent les institutions elles-mêmes, est celle de son application effective sur le terrain.

REPÈRES LÉGISLATIFS CLÉS

Loi n°003/2018 — Code de l'enfant : interdit toute violence sexuelle institutionnelle, y compris dans le cadre scolaire (art. 82-84).

Loi n°39/2010 — Régime judiciaire de protection du mineur : cadre procédural spécifique pour les infractions impliquant des mineurs.

Loi n°006/2021 — Élimination des violences faites aux femmes : impose la formation obligatoire du corps enseignant, crée des unités de prise en charge des victimes, lutte contre la déscolarisation liée aux grossesses précoces.

Loi n°005/2021 — Modification du Code pénal : aggrave les sanctions pour harcèlement sexuel en milieu professionnel (jusqu'à 2 ans de prison et 5 millions FCFA d'amende).

Loi n°09/2004 — Répression des violences contre les femmes et l'enfant : texte fondateur toujours applicable.

Convention relative aux droits de l'enfant : ratifiée par le Gabon, elle prime sur le droit interne et impose des obligations contraignantes à l'État.

II. La police nationale au chevet des enfants : un programme de formation inédit

L'un des développements les plus significatifs de ces dernières années est la transformation de l'approche policière en matière de protection de l'enfance. Appuyé par l'UNICEF, un programme de formation a permis la création d'unités de police spécialisées dans la protection de l'enfance dans les 54 communes du Gabon, une couverture nationale remarquable. Ces unités, dites « police amie des enfants », ont été formées à l'écoute empathique des mineurs victimes, aux auditions délicates et à la coordination avec les services sociaux.

L'initiative dépasse le cadre symbolique. Selon les données épidémiologiques de l'Enquête Démographique et de Santé 2019-2021, 48 % des femmes de 15 à 49 ans ont subi des violences sexuelles ou physiques, avec une proportion de 38 % chez les 15-19 ans, tranche d'âge lycéenne par excellence. Ces chiffres alarmants ont motivé une réponse institutionnelle concrète de plus de 300 agents formés à travers tout le pays.

Plus récemment, la Direction des forces de police nationale a annoncé la création d'une police scolaire, avec un objectif de déploiement de plus de 200 agents spécialisés. Une première promotion de 160 policiers est en formation. Cette mesure, encore en cours de déploiement, répond à la demande de nombreux parents et responsables d'établissements qui alertent depuis des années sur l'insuffisance des dispositifs de sécurité dans les lycées.

III. Le numéro 1404 : une ligne d'écoute nationale opérationnelle

Depuis avril 2021, le Gabon dispose d'une avancée concrète en matière de signalement : le numéro vert 1404, gratuit, anonyme, confidentiel et joignable sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sur le Grand Libreville. Cette ligne a été mise en place dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre.

Les résultats sont tangibles : en neuf mois d'existence, plus de 2 000 appels ont été enregistrés et traités. Des cellules d'écoute du Ministère des Affaires Sociales prennent en charge les victimes, et des cliniques juridiques les accompagnent dans les procédures de dépôt et de suivi de plaintes. Ce dispositif représente un point d'entrée précieux pour des victimes qui, sans lui, n'auraient aucun recours accessible. Sa limitation géographique actuelle au Grand Libreville constitue une lacune urgente à corriger pour que les élèves des provinces bénéficient des mêmes protections.

À RETENIR : LE 1404

Numéro vert national contre les violences basées sur le genre.

Gratuit · Anonyme · Confidentiel · 7j/7 · 24h/24.

Disponible depuis un poste fixe ou mobile sur le Grand Libreville.

Plus de 2 000 appels traités dans ses neuf premiers mois de fonctionnement.

Complété par des cellules d'écoute du Ministère des Affaires Sociales et des cliniques juridiques.

Note : Ce numéro couvre les violences faites aux femmes, définies comme toute personne de sexe féminin de tout âge. Les élèves mineures victimes d'abus scolaires peuvent donc s'en prévaloir.

IV. L'Éducation nationale en première ligne : une stratégie nationale en construction

Le 29 septembre 2021, sous la direction du Ministre de l'Éducation nationale, s'est tenu à Libreville un séminaire fondateur sur les stratégies de lutte contre les violences en milieu scolaire, organisé en partenariat avec l'UNICEF. Fait notable : les ministères de l'Éducation, de la Justice, de l'Intérieur et de la Défense y étaient représentés conjointement, aux côtés des partenaires sociaux, des associations et des confessions religieuses. La multi-sectoralité de cette mobilisation signale une prise de conscience qui dépasse les seuls cercles pédagogiques.

Ce séminaire s'appuyait sur une enquête nationale réalisée en 2019 qui avait documenté une réalité préoccupante : 18 % des apprenants interrogés ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles en milieu scolaire. Plus révélateur encore : près de 70 % des victimes de toutes formes de violences scolaires n'engagent aucun recours, largement à cause de la peur des représailles et du poids des normes socioculturelles. C'est précisément ce mur du silence que la stratégie nationale cherche à abattre.

L'engagement solennel issu de ce séminaire, en faveur d'une politique de tolérance zéro pour toutes les formes de violence en milieu scolaire, a été suivi d'actes concrets. Un réseau d'Agents de Prévention et de Sécurité scolaire (APS), corps spécialisé déployé au sein des établissements, a été créé en partenariat avec l'UNICEF, avec une phase pilote dans dix établissements. France Éducation International a parallèlement accompagné le Ministère dans l'élaboration d'un guide national de prévention et de prise en charge des violences scolaires, reconnaissant le lien documenté entre climat scolaire, qualité des apprentissages et victimisation des élèves.

La Commission nationale gabonaise pour l'UNESCO a de son côté organisé dès janvier 2021 un atelier de formation destiné aux chefs d'établissements sur les mécanismes de prévention des violences scolaires, réunissant les points focaux du Réseau des écoles associées de l'UNESCO et de la FENACCU. Ces initiatives contribuent à constituer progressivement une culture institutionnelle de vigilance que les établissements peuvent s'approprier.

V. Le Parlement, la société civile et les médias : une mobilisation qui s'élargit

Au niveau institutionnel, le Sénat gabonais a créé une Commission des Droits de l'Enfant, chargée d'encourager les réformes législatives et la budgétisation sociale en faveur des groupes les plus vulnérables. Cette commission, dont la création a été motivée par un plaidoyer de l'UNICEF, constitue un interlocuteur législatif précieux pour faire avancer des réformes spécifiques à la protection des élèves, incluant la problématique des MST².

Du côté de la société civile, des associations maintiennent une mobilisation publique régulière lors des 16 jours d'activisme annuels contre les violences faites aux femmes. En décembre 2025, l'UNICEF et le ministère de la Communication ont organisé une formation de trente journalistes gabonais sur le traitement éthique de l'information relative aux droits et à la protection de l'enfant.

C'est un signal que l'écosystème médiatique est lui aussi invité à monter en compétence sur ces questions. C'est dans cet esprit que s'inscrit la présente publication.

VI. Ce qui manque encore : le regard lucide

Ce bilan serait incomplet sans une reconnaissance honnête des lacunes persistantes. L'UNICEF lui-même les identifie sans détour : faible application du cadre normatif, faible allocation de ressources budgétaires à la protection de l'enfance, manque de coordination entre les différents secteurs, poids des normes culturelles et insuffisance de la spécialisation des intervenants de terrain dans les situations impliquant des mineurs.

À ces lacunes structurelles s'en ajoute une autre, plus spécifique : les dispositifs existants couvrent principalement les violences physiques, les violences entre pairs et le trafic d'enfants. La dimension particulière des MST², à savoir l'abus d'autorité à finalité sexuelle exercé par un professionnel de l'éducation sur un élève avec son arsenal de manipulation numérique et de pression psychologique douce, n'est pas encore traitée comme une catégorie distincte méritant des réponses dédiées. C'est précisément ce vide que cette tribune invite à combler, non pas en niant ce qui existe, mais en l'enrichissant de ce qui manque encore.

CE QUE DIT LA LOI — CE QUE CELA SIGNIFIE CONCRÈTEMENT

Code de l'enfant, art. 82 : toute violence sexuelle sur l'enfant est interdite, y compris dans le cadre institutionnel scolaire.

Loi n°006/2021, art. 6 : le corps enseignant est légalement tenu de se former à la prévention des violences envers les femmes et les filles, et d'être évalué sur ce point.

Code pénal, art. 210-219 : les violences sur mineurs sont punies de peines aggravées quand l'auteur est en position d'autorité.

Code de procédure pénale, art. 40 : toute personne informée de violences commises sur un enfant est tenue d'alerter les autorités compétentes (police judiciaire, parquet, services sociaux).

Ne pas signaler un abus dont on a connaissance peut constituer une complicité punissable. Cette obligation vaut pour les chefs d'établissement, les enseignants et tout personnel éducatif.

L'appel national : le moment de choisir

Cette tribune ne se ferme pas. Elle s'ouvre. Elle ouvre une question que le Gabon tout entier doit désormais se poser publiquement, sans détour et sans délai : qu'est-ce qu'une société doit à ses enfants ?

Marième attendait un message de son professeur à 23h47. Chloé a quitté l'école en mars. Sandra a refusé et a pleuré une année entière. Rodrigue a grandi dans un établissement où tout le monde savait et personne ne faisait rien. Éric a eu honte d'avoir eu peur. Ces prénoms sont fictifs. Ces histoires, non.

À Madame le Ministre en charge de l'Éducation nationale : vous avez entre les mains les textes de loi, les partenariats institutionnels, les ressources humaines et le mandat politique pour agir. La Loi n°006/2021 impose la formation du corps enseignant. Le Code de l'enfant interdit les violences institutionnelles. Le numéro 1404 existe. Les Agents de Prévention et de Sécurité scolaire ont été créés. Tout cela existe. Ce qui manque, c'est la volonté de faire de la protection des élèves une priorité opérationnelle, visible, mesurable et évaluée. Pas une intention. Une réalité.

Aux directeurs et proviseurs : la prochaine fois qu'une élève entre dans votre bureau avec un malaise qu'elle n'arrive pas à formuler, ne lui demandez pas des preuves. Demandez-lui ce dont elle a besoin pour se sentir en sécurité. Cette question change tout.

Aux enseignants qui exercent avec intégrité, et ils sont légion : votre silence face aux comportements de certains collègues n'est pas de la neutralité. C'est un choix. Et ce choix a un coût que vous ne payez pas vous-mêmes. Ce sont vos élèves qui le paient à votre place.

Aux parents : votre enfant a besoin de savoir, avant que quoi que ce soit se passe, qu'il peut tout vous dire. Pas après. Avant. Cette conversation, simple, régulière, sans dramatisation, est le premier filet de sécurité. Elle vaut toutes les lois du monde.

Aux élèves qui lisent ces lignes : vous n'avez pas inventé le mot MST² par hasard. Vous l'avez inventé parce que vous aviez besoin de nommer ce que vous voyiez. Cette intelligence, cette lucidité, ce courage de regarder en face ce que les adultes préfèrent ignorer : gardez-les. Et ajoutez-y une chose. Le courage de parler. Pas pour les adultes. Pour vous.

Et à la société gabonaise dans son ensemble : une génération qui invente un mot pour dénoncer ce qu'elle subit mérite une réponse à la hauteur de son courage. Cette réponse, ce n'est pas un communiqué de presse. Ce n'est pas un séminaire de plus. C'est un système qui protège vraiment, qui écoute vraiment, qui agit vraiment, chaque jour, dans chaque établissement, pour chaque enfant.

Lorsqu'une génération invente un mot pour nommer ce qu'elle subit, le véritable scandale n'est pas le mot. C'est le silence de ceux qui avaient le pouvoir d'agir avant qu'il soit nécessaire de l'inventer.

SI TU VIS UNE SITUATION QUI TE DÉRANGE — PARLE

Tu peux en parler à un parent de confiance, un frère, une sœur, un ami adulte.

Tu peux consulter le médecin ou l'infirmier scolaire de ton établissement.

Tu peux t'adresser au conseiller d'éducation ou au chef d'établissement.

En cas d'urgence ou de danger immédiat : appelle le 1310 (Police Nationale, Gabon) ou le 18 (pompiers/secours).

Tu n'es pas coupable. Tu n'es pas seul(e). Et tu mérites d'être entendu(e).

Le Journal des Lycées (JDL) — Rédaction Gabon

Tribune d'intérêt public · Reproduction autorisée avec mention de la source